

LE LIEN

Bulletin communal d'informations de **LASSY**
n° 147 – Janvier/Février/Mars 2021



DOSSIER

■ ■ L'offre commerciale s'étoffe à Lassy



LE LIEN



Magazine trimestriel d'informations municipales de LASSY

Photo de couverture : Marché aux couleurs de Noël

Directeur de la publication :

Mr Le Chénéchal Didier

Rédacteur en chef :

Mme Le Duc Véronique

Rédaction : comité de rédaction

Mesdames Delphine Lecouf-Hublart,

Véronique Le Duc, Messieurs

Jean-Yves Bourdeverre, Franck Noël,

Hugues Moulard, et les services

municipaux.

Photos : associations, services municipaux et Jean-Yves Bourdeverre.

Remerciements à toutes les personnes et aux associations qui ont contribué

à l'élaboration du contenu de ce

magazine.

Conception et réalisation : Imprimerie Castelbriantaise

Tirage à 700 exemplaires sur papier recyclé

Impression : Imprimerie Castelbriantaise

Distribution par les agents techniques des services municipaux

Disponible version électronique sur le site de la mairie : <https://www.lassy35.fr/>

SOMMAIRE

- p. 3 Editorial
- p. 4 Hommage à M. Piron, ancien maire de Lassy
- p. 4-7 Vie Pratique
- p. 8-10 Santé publique
- p. 11 Vie Culturelle
- p. 12-13 **Dossier : L'offre commerciale s'étoffe à Lassy**
- p. 14-15 Vie Enfance-Jeunesse
- p. 16 Vie Associative
- p. 16-22 Vie Municipale
- p. 23 Ça s'est passé à Lassy



Si vous voulez faire paraître un article dans le prochain bulletin :

Parution du **Lien N° 148 de Avril/Mai/Juin 2021** semaine du 05 avril 2021. **Les articles** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : mairie.lassy@wanadoo.fr pour le **01 mars 2021**. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN. Le comité de rédaction demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.



Madame, Monsieur,

Avec l'ensemble du Conseil Municipal, les Maires adjoints, et les conseillers municipaux, je vous souhaite à toutes et à

tous une très bonne année 2021, pour chacun d'entre vous, à tous vos proches et vos familles. Une année de joie, de bonheur et de prospérité, et de retour à une vie normale.

La crise sanitaire que nous vivons, crée une situation inédite à laquelle nous n'étions pas préparés. Néanmoins et malgré les divers avis des commentateurs en mal de publicité, non seulement les français ont su s'adapter très rapidement et les équipements qui nous faisaient défaut au début ont été approvisionnés en quelques semaines.

Dans la phase vaccinale qui a commencé, je reste confiant dans notre capacité de montée en puissance, de pouvoir tenir les objectifs fixés, et revenir à une vie normale.

Dans la situation exceptionnelle que nous vivons, l'heure n'est pas aux polémiques et aux vaines querelles. A mes yeux, une seule chose qui compte, vaincre cette épidémie tous ensemble et en restant unis.

La crise sanitaire a également des impacts très concrets sur la vie de la Commune, de ses services et des associations.

Concernant l'école, en accord avec les enseignants, il a été décidé à la rentrée que l'enceinte scolaire serait « sanctuarisée ». Ainsi, seuls les personnels scolaires, péri-scolaires et techniques ont accès aux locaux. Aucune autre activité, autre que celles de la scolarisation directe ne pourra se dérouler dans l'enceinte. Et enfin, les entrées différenciées ont été maintenues.

Pour les activités des jeunes, elles ont été maintenues au minimum, avec toujours une vigilance permanente et un risque d'arrêt à tout moment.

Pour les associations certaines fonctionnent au « ralenti », d'autres ont dû interrompre entièrement leurs activités. Pour certaines d'entre elles c'est particulièrement difficile, surtout pour celles qui ont des charges fixes élevées liées à l'emploi d'intervenants.

Durant l'année 2020 :

Au mois de décembre dernier, **la nouvelle salle des fêtes** a été livrée. Malheureusement pour le moment, nous ne pouvons pas nous engager sur des locations.

Entièrement refaite à neuf elle offre des espaces fonctionnels et nous espérons, agréables. Dès que cela sera possible, nous verrons s'il est possible d'organiser une ouverture un samedi matin, comme nous l'avions fait pour le restaurant scolaire et pour l'espace intergénérationnel.

La salle a vocation familiale, elle pourra étendre sa fonctionnalité sur la place créée entre la médiathèque et elle, sans gêne majeure puisque la salle est surtout louée en fin de semaine, lorsque les services de l'espace intergénérationnel sont fermés. Par ailleurs, les familles auront plus de facilité à sécuriser cet espace pour leurs enfants. Nous ajoutons un accès direct au City Stade et au jeu de palets couvert.

En fin d'année, **une nouvelle coiffeuse**, Céline, a succédé à Sylvie. Arrivée sur la commune depuis moins d'une année, Céline a souhaité rapidement s'investir. Le salon, entièrement redécoré aux couleurs de 'Résilience' Céline assure une coiffure mixte et moderne pour tous et pour tous les âges. Bienvenue à Céline, à qui nous espérons la prospérité.

Depuis quelques mois, **une nouvelle offre est proposée le vendredi soir**. Je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont poussé la Municipalité à renouveler le marché du vendredi. Néanmoins, cet épisode a été l'occasion de se reposer la question sur le rôle et la place du marché que nous avons mis en place il y a une dizaine d'années, en même

temps que l'ouverture de l'échoppe du Canut. Il en résulte une nouvelle offre beaucoup plus éclectique : fruits et légumes, dont des offres en bio, crêpes à emporter, crustacés (et depuis peu du poisson), boucher-charcutier entièrement bio, traiteur de produits réunionnais, et bien sûr, l'échoppe qui continue son activité.

Ces nouvelles offres ont tout de suite trouvé leur clientèle, que nous observons plus locale qu'auparavant.

Au moment de Noël, le Père Noël est venu sur le marché de Lassy et a rencontré un franc succès auprès des enfants. Lors de cette soirée, Madame Thomas, qui tient le bar-tabac de Lassy, était présente ce soir-là, avec un stand de rhum arrangé, ainsi qu'un artisan de décorations de Noël.

Pour l'année 2021, plusieurs projets.

En premier lieu, **un nouveau lotissement sur la route de Goven**. Ce lotissement comprend 37 lots. Déjà, plusieurs permis de construire sont en cours d'instruction. Les premières constructions devraient sortir de terre vers le mois de Mai prochain.

Ce nouveau lotissement sera l'occasion de **repenser entièrement** l'intégration de la route de Goven dans l'espace urbain, mais également le carrefour avec la route de Guichen et d'une façon plus globale, **l'entrée de ville en arrivant de Guichen**.

Dans sa continuité, en allant sur Goven, cela permettra **d'aborder un aménagement plus global de promenade familiale**.

En second lieu, **le projet de Skate Park va démarrer**. Un groupe de travail a été constitué avec des jeunes encadrés par Camille, l'animatrice de la Commune, de parents et bien sûr d'élus. Leur mission est de définir le projet. Leurs conclusions sous la forme d'un « dossier programme » sont attendues vers le mois de Mai prochain. Et normalement, la réalisation devrait suivre.

Concernant **l'animation jeunesse d'été**, l'expérience de l'année dernière à la place de l'animation jeunesse communautaire (l'AJC) s'étant avérée positive, puisque plus du double de jeunes par rapport aux années précédentes ont participé, la Commune va renouveler le dispositif, avec quelques modifications demandées, dans la mesure du possible.

Pour **le dispositif « argent de poche »**, en 2020, pour des raisons sanitaires, nous avons dû réduire le dispositif. Pour cette année, nous pensons renouveler le dispositif avec un format identique à 2019.

Pour l'enfance, **une nouvelle convention a été signée avec le centre des Bruyères**, qui a engagé depuis quelques années des améliorations concernant les conditions d'accueil et les activités proposées.

Dans le cadre de **l'activité économique**, nous avons évoqué pour cette année la **recherche pour l'implantation de professionnels dans les maisons en pierre en continuité de l'échoppe du Canut**. Nous savons bien qu'il sera particulièrement difficile d'attirer du commerce de proximité. C'est la raison pour laquelle nous ne limiterons pas le type d'activités, même si nous souhaiterions plutôt des implantations liées aux métiers de bouche (crêperie, restaurant, charcutier-traiteur ...).

Enfin, cette année devait avoir lieu **les « Arts2rués »**. Bien entendu, **cet événement sera reporté, vraisemblablement en 2022**. Néanmoins, si la situation sanitaire le permet, et il faut rester optimiste, nous avons évoqué la possibilité d'envisager une soirée festive dans le cadre de la fête de la musique.

Voilà, le travail en 2021 ne manquera pas pour la prospérité de notre Commune.

A bientôt à un retour à une vie normale. Bonne année 2021 à toutes et tous.

Le Maire.

Hommage à M. Piron, ancien maire de Lassy



M Raymond Piron, ancien maire de Lassy, est décédé le 29 novembre dernier, à l'âge de 86 ans.

Il avait été **élu maire en 1983** et a assuré cette fonction jusqu'en 2008. **25**

années durant lesquelles il a œuvré avec ses co-listiers au développement de la commune afin de répondre aux besoins de la population qui n'a pas arrêté de croître, passant de 729 habitants en 1983 à 1 350 habitants en 2008.

Durant ses 4 mandats, nous pouvons relever la **mise en place d'un POS** en 1986 puis **d'un PLU** pour encadrer le développement de la commune. Nous retrouvons la **rénovation de la mairie**, qui se trouve aujourd'hui dans l'ancienne école, la **restauration de l'église**, différentes **constructions** comme **l'école Camille Claudel**, la **salle des associations**, la **station d'épuration**. Nous avons aussi la **création des services techniques**, de la **première bibliothèque**, le transfert de la gestion associative de la **cantine scolaire en gestion municipale**, **l'effacement des réseaux**, etc...

Pour mener à bien tous ces projets, Mr Piron, comme on peut le lire dans un reportage sur le magazine « Actions personnel » du CDG 35 d'Avril 2008, **cherchait à s'entourer des compétences** nécessaires au bon fonctionnement de la commune et des services, et, il reconnaissait et voulait impliquer chacun dans ses missions. Pour cela il exprimait que « *Il faut passer du temps avec le personnel, lui expliquer les tenants et aboutissants des dossiers pour qu'il se les approprie, pour qu'il puisse donner du sens à son travail. Il faut réussir à impliquer le personnel dans les projets de*

la commune... que chacun soit bien au courant des dossiers en cours. Les élus doivent pouvoir s'appuyer sur le personnel pour la gestion des affaires. Un personnel motivé et compétent est une aide précieuse pour un maire. »



Mr Piron, a aussi soutenu l'adhésion de Lassy à la Communauté de communes de Guichen **ACSOR**, dont il a été **vice-président**.

Lors de la cérémonie des vœux de 2008 il annonçait qu'il avait décidé vouloir profiter d'une retraite bien méritée après avoir assuré la fonction de maire « avec plaisir et sérénité » selon ses mots. Il se verra conféré le statut de **maire honoraire en 2009**.



M Raymond Piron a été **président de l'Association des anciens combattants de Lassy**. Le 13 novembre 2011, à l'occasion de la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, il a été **décoré de la médaille d'or** par le président de la section départementale de l'UNC.

Il a également été **président du Smictom**. Il a mis en place **le premier tri des ordures ménagères** et a conduit la modernisation des déchetteries.

Par ce témoignage nous souhaitons **rendre hommage** à cet homme engagé au service des lasséennes et des lasséens. **La commune lui doit énormément.**

VIE PRATIQUE

Espace France services : proche de vous au quotidien

La Communauté de communes VHBC a décidé le déploiement de France Services, un nouveau service de proximité pour aider les administrés dans leurs démarches administratives, et ce dans chaque bassin de vie du territoire. Ce nouveau service vise à réduire les inégalités d'accès aux services en proposant, sur tout le territoire, une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les usagers concernant les demandes et démarches administratives. Accompagnés par des agents formés par les opérateurs partenaires pour délivrer des services en leur nom, les usagers sont renseignés et accompagnés dans plusieurs types de démarches : aides et prestations sociales, impôts, emploi, insertion, retraite, justice et prévention santé notamment.

Pour rendre leur déplacement efficace, les usagers doivent penser à apporter les documents liés à leur demande et se munir de leurs identifiants et mots de passe.



Pour les Lasséens, le lieu le plus proche est à Guichen.
Lieu : Réso, 26 rue du Commandant Charcot
02 99 57 00 09
fs.guichen@vallonsdehautebretagne.fr



Horaires d'ouverture

Lundi : 8h45 – 12h30 / 13h30- 18h00
Mardi : 9h00 – 12h30
Mercredi : 8h45 – 12h30 / 13h30 – 16h30
Jeudi : 8h45 – 12h30
Vendredi : 9h00 – 12h30

Pour en savoir plus sur France Services, le tout en images sur :
https://youtu.be/E_SVVloNgqQ



Régler vos factures d'énergie, infos pratiques de la MCE

Avec la crise sanitaire, des ménages ont basculé dans la précarité énergétique et les impayés d'énergie explosent. Et particulièrement depuis le début du second confinement. En effet, 75% des particuliers qui n'arrivent plus à payer leur facture ne sont pas bénéficiaires du chèque énergie, contre 50% habituellement.

La Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) a publié le 31/12/2020 un récapitulatif des aides existantes. Vous avez des difficultés pour régler **vos factures d'eau et d'énergie, électricité** ? Il existe plusieurs dispositifs pour vous aider : l'aide au paiement de la facture d'eau, le chèque énergie et le Fonds Solidarité Logement (FSL).

➔ le chèque énergie :

Il permet de payer une facture d'énergie quelle qu'elle soit pour le gaz naturel et l'électricité bien sûr, mais aussi le fioul, le GPL, le bois... Pour en bénéficier, les ménages doivent avoir **un revenu fiscal de référence annuel inférieur**

à 10 700 euros, au titre de leur résidence principale. Le montant du chèque varie en fonction des revenus et du nombre de personnes composant le ménage. Il est d'au minimum 48 € et d'au maximum 277 €TTC. Il n'y a aucune démarche à faire pour en bénéficier. C'est l'administration fiscale qui détermine les personnes concernées par ce dispositif. Le chèque est nominatif et est envoyé sur format papier. **Attention, le chèque énergie reçu en 2020 est valable jusqu'au 31 mars 2021.**

➔ le Fonds Solidarité Logement (FSL) :

Vous pouvez également solliciter, auprès d'une assistante sociale, une aide au titre du FSL géré par votre département. Retirez votre dossier et faites votre demande d'aide directement auprès de votre Conseil départemental, de votre centre d'action sociale (mairie) ou de votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Pour plus d'informations, <https://www.mce-info.org/>



BESOIN D'UN SOUTIEN POUR VOTRE LOGEMENT SUITE À LA CRISE SANITAIRE ?

Une aide gratuite pour payer votre loyer ou votre prêt immobilier

150 € d'aide/mois limitée à 2 mois, ou **5 mois** si perte d'emploi

Service **100 % dématérialisé**

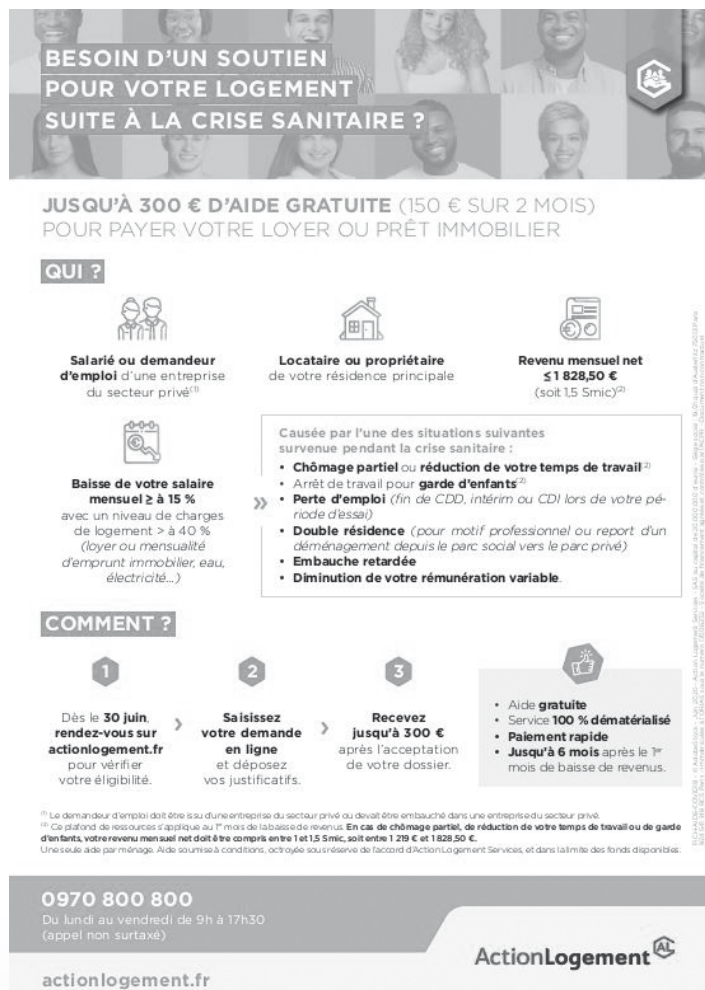
Paiement **rapide**

Jusqu'à 6 mois après le 1^{er} mois de la baisse de vos revenus

0970 800 800
9h-17h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

actionlogement.fr
➤ rubrique "Surmonter des difficultés"

ActionLogement



BESOIN D'UN SOUTIEN POUR VOTRE LOGEMENT SUITE À LA CRISE SANITAIRE ?

JUSQU'À 300 € D'AIDE GRATUITE (150 € SUR 2 MOIS) POUR PAYER VOTRE LOYER OU PRÊT IMMOBILIER

QUI ?

- Salarié ou demandeur d'emploi** d'une entreprise du secteur privé⁽¹⁾
- Locataire ou propriétaire** de votre résidence principale
- Revenu mensuel net ≤ 1 828,50 €** (soit 15 Smic)⁽²⁾

Baisse de votre salaire mensuel ≥ à 15 % avec un niveau de charges de logement > à 40 % (loyer ou mensualité d'emprunt immobilier, eau, électricité...)

Causée par l'une des situations suivantes survenue pendant la crise sanitaire :

- **Chômage partiel** ou **réduction de votre temps de travail**⁽³⁾
- **Arrêt de travail pour garde d'enfants**⁽³⁾
- **Perte d'emploi** (fin de CDD, intérim ou CDI lors de votre période d'essai)
- **Double résidence** (pour motif professionnel ou report d'un déménagement depuis le parc social vers le parc privé)
- **Embauche retardée**
- **Diminution de votre rémunération variable.**

COMMENT ?

- Dès le 30 juin, rendez-vous sur actionlogement.fr** pour vérifier votre éligibilité.
- Saisissez votre demande en ligne** et déposez vos justificatifs.
- Recevez jusqu'à 300 €** après l'acceptation de votre dossier.

- Aide **gratuite**
- Service **100 % dématérialisé**
- Paiement **rapide**
- **Jusqu'à 6 mois** après le 1^{er} mois de baisse de revenus.

0970 800 800
Du lundi au vendredi, de 9h à 17h30 (appel non surtaxé)

actionlogement.fr

ActionLogement

Accès en déchèterie avec votre pass : top départ le 8 mars 2021



Perturbée par la crise sanitaire, la mise en œuvre du dispositif d'accès informatisé en déchèteries a été repoussé à plusieurs reprises. En ce début d'année, les conditions sont désormais réunies pour annoncer le plan d'action. À partir du lundi 8 mars 2021, votre carte « Pass déchets » sera nécessaire pour déposer vos matériaux dans l'une des 7 déchèteries du Syndicat.

Comment récupérer votre carte ?

Si vous avez déjà fait votre demande, que ce soit en ligne, par courrier ou que ce soit il y a longtemps lors des premières permanences de distribution, ne la renouvelez pas, **vos carte vous sera expédiée par la Poste et arrivera dans votre boîte aux lettres mi-février**. Conservez-la précieusement d'ici le 8 mars.

Si vous n'avez pas encore fait votre demande, pas d'inquiétude, il n'est pas trop tard. Remplissez le formulaire en ligne en cliquant sur l'icône ci-dessous. Si vous êtes nouvel arrivant, contactez le Smictom au 02 99 57 04 03. Vous devrez noter le numéro de votre référence usager, mentionnée sur le recto de votre dernière facture.

<http://www.smictom-paysdevilaine.fr/cartes-daccés-en-decheterie/>

Combien d'accès en déchèterie avec cette carte ?

À l'occasion de la réunion du 22 décembre 2020, le comité syndical a décidé que la carte permettrait, dans un premier temps, **24 accès aux déchèteries par année civile. Sur l'année 2021, l'accès restera gratuit, même si cette limite est dépassée. Cette année « test » vous permettra de connaître le nombre de passage effectués.** Ces informations seront disponibles sur votre espace personnel smictom-paysdevilaine.ecocito.com.

Comment l'utiliser ?

Lors de votre venue, il faudra simplement approcher votre pass déchets **du lecteur de la borne située à l'entrée de la déchèterie**. C'est un **système sans contact**. Un signal vous alertera et un message personnalisé vous autorisant à entrer s'affichera. La barrière s'ouvrira. Toutefois, si le nombre de voitures autorisées dans l'enceinte de la déchèterie est atteint, c'est un message vous invitant à patienter qui s'affichera. Votre carte sert

uniquement à l'entrée. Une fois vos matériaux déposés, avancez votre véhicule vers la barrière de sortie qui s'ouvrira automatiquement.



Votre carte « pass déchets » est...

- **personnelle** (une carte est attribuée à un foyer), vous ne pourrez pas la prêter à un voisin ou un ami,
- **gratuite pour les particuliers** mais vous sera facturée 10€ en cas de perte pour une nouvelle édition.
- **donne accès** aux 7 déchèteries et à la plateforme de dépôt des végétaux du Petit Fougeray,
- **doit être restituée en cas de déménagement** sur une commune hors du territoire du Smictom 'à défaut elle vous sera facturée 10 €)

Pour LASSY, la déchèterie la plus proche GUICHEN La Pigeonnais,

HORAIRE D'HIVER : du 01/11 au 31/03

lundi 14h-17h, Mercredi 14h-17h, Vendredi 9h-12h / 14h-17h, Samedi 9h-12h / 14h-17h

HORAIRE D'ÉTÉ : du 1/04/ au 31/10 :

lundi 14h-18h, Mercredi 14h-18h, Vendredi 9h-12h / 14h-18h, Samedi 9h-12h / 14h-18h

Démarchage téléphonique ou à domicile : attention aux entreprises indécrites.

Vous êtes démarché, par téléphone ou à votre domicile, pour des travaux de rénovation énergétique ou un diagnostic gratuit ? Sachez que le démarchage téléphonique est désormais interdit pour les travaux de rénovation.

Être attentif au mode opératoire :

La vigilance est de mise vis-à-vis des entreprises qui opèrent sous forme de démarchage à domicile ou téléphonique. Se disant parfois recommandées par l'ANAH, Action Logement, la Région, l'ADEME, EDF ou les collectivités locales, ces sociétés peuvent vanter des retours sur investissement alléchants, voir des installations autofinancées.

Quelques bons réflexes :

- **N'acceptez pas de rendez-vous et ne transmettez pas d'informations personnelles ;**
- **Prenez le temps de la réflexion et ne cédez pas à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même ;**
- Faites jouer votre **droit de rétractation** (14 jours légaux après signature d'un devis) ;
- **Exigez un devis précis mentionnant les coûts de prestations** avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation ;



Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

- **Privilégiez** si possible des entreprises proches de chez vous ;
- **Faites marcher la concurrence** et réalisez plusieurs devis ;
- **Inscrivez-vous sur bloctel.gouv.fr** pour limiter le démarchage téléphonique.

Pour plus d'informations, contactez :

- Un conseiller **FAIRE : Espace Rénov' Habitat** – 02 99 57 02 20 – www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr
- Les associations de consommateurs de votre département comme **UFC que choisir** et la **maison de la consommation**.
- Signalez une entreprise en remplissant un formulaire de réclamation sur le site FAIRE.fr
- Signalez une entreprise à la **DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : 02 99 29 76 00
- Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie, contactez **la gendarmerie**.

Impôts, factures locales : à qui s'adresser ? quel changement ?

La fermeture des trésoreries de Pipriac et de Bain-de-Bretagne entraîne une réorganisation des services de la Direction des Finances publiques dans notre secteur. Cela signifie que, depuis le 1^{er} janvier 2021, les habitants doivent s'adresser aux services suivants :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **FINANCES PUBLIQUES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour les habitants des communes de :

Baulon	Guichen	Lassy
Bourg-des-Comptes	Guignen	Saint-Senoux
Goven		

Pour le paiement de vos factures locales (eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie, ...), votre interlocuteur reste la trésorerie de Guichen qui devient : **le Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen**

Centre des Finances publiques
Place Georges Le Cornec - BP 98025
35580 GUICHEN
Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30

Renseignements et prise de RDV : 02 99 57 01 18

Pour le paiement de vos impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières), votre nouvel interlocuteur sera : **le Service des impôts des particuliers (SIP) de Rennes Sud**

Centre des Finances publiques
2, boulevard Magenta - CS 24459
35044 RENNES CEDEX
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 sans RDV
Sur RDV le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h00

Renseignements et prise de RDV : dans votre **espace personnalisé sur impots.gouv.fr**, en appelant le **0 809 401 401** ou le numéro figurant sur vos avis d'imposition

Vos solutions pour payer :

- en espèces chez un buraliste partenaire agréé (en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire)
- À Guichen : Bar de l'Escale, 36 rue du Gal Leclerc; Bar de l'Embuscade, 38 rue de Fagues; A Bourg-des-Comptes: Tabac-Presse, 11 place de l'Église; A Lallé : Le Comptoir Lallé, 23 rue du Point du Jour
- en ligne sur impots.gouv.fr ou depuis votre smartphone

Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Île-et-Vilaine

Nouveaux tarifs BreizhGo



La région Bretagne a mis en place **une nouvelle gamme tarifaire** pour les cars BreizhGo. Quatre règles ont guidé la définition de cette nouvelle gamme tarifaire : des prix simples et attractifs, des réductions pour les jeunes, des trajets entre 1 et 3€ pour les personnes en difficulté et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Plus de 80 lignes adoptent une tarification unique (2,50€ pour un aller simple, 20€ le carnet de 10 tickets, 50€ pour un abonnement mensuel). Une **tarification par tranches kilométriques** est toutefois conservée sur 11 lignes (voir tableau ci-contre : exemple pour Lassy la ligne Mernel-Rennes).

Pour les usagers de moins de 26 ans, en cohérence avec ce qui est déployé sur les TER BreizhGo, cela se traduit par **un tarif préférentiel sur tous les cars BreizhGo**, représentant jusqu'à 65% de réduction : 2 euros aller/simple, 15 euros un carnet de 10 voyages, 25 euros l'abonnement mensuel. Mise en place d'une tarification dite sociale avec la généralisation de **la carte solidaire**. **Valable un an** sur le réseau des cars BreizhGo, elle permet de bénéficier de petits prix : de **1 à 3€ par trajet**. Peuvent y prétendre les bénéficiaires de certaines allocations (AAH, RSA, ASS, ASPA, ADA), les demandeurs d'emploi, les personnes inscrites dans un parcours d'insertion. Les accompagnateurs de personnes en situation de handicap peuvent également profiter de ces

tarifs sur présentation par la personne accompagnée de la carte mobilité inclusion ou d'invalidité.

<https://www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/se-deplacer-en-car/tarifs-cars>

		Plus de 80 lignes en Bretagne adoptent une tarification unique.		11 lignes en Bretagne conservent une tarification par tranches kilométriques*		
		Tarif unique	Tarifs par tranches kilométriques			
			- 30 km	30 à 69 km	70 à 109 km	+ de 109 km
26 ans et +	1 voyage	2,50 €	2,50 €	5 €	7,50 €	10 €
	Carnet 10 voyages	20 €	20 €	40 €	60 €	80 €
	Abonnement mensuel	50 €	50 €	65 €	80 €	95 €
	Abonnement annuel	500 €	500 €	650 €	800 €	950 €
- 26 ans	1 voyage	2 €	2 €		4 €	
	Carnet 10 voyages	15 €	15 €		28 €	
	Abonnement mensuel	25 €	25 €	30 €	35 €	40 €
	Abonnement annuel	250 €	250 €	300 €	350 €	400 €
Solidaire ¹	1 voyage	1 €	1 €	2 €	3 €	
- 12 ans ¹	Gratuit accompagné d'un adulte disposant d'un titre payant					

¹Retrouvez les conditions d'accès au tarif Solidaire sur breizhgo.bzh ²Un adulte pour 2 enfants

*** Les 11 lignes concernées par les tarifs par tranches kilométriques**

Brest - Quimper	Paimpont - Rennes	St-Brieuc - Vannes/Lorient
Pontivy - Rennes	La Guerche - Rennes	Fougères - Rennes
Dinard - Rennes	Grand-Fougeray - Rennes	Pipriac - Rennes
Mernel - Rennes	St-Pierre-de-Plesguen - Rennes	

Ces lignes proposent plus de fréquences et structurent le réseau régional.

La gendarmerie recrute



Venez nous rencontrer !

DANS NOS LOCAUX DE RENNES :
CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DE LA GENDARMERIE
 85, boulevard Clemenceau – 35200 RENNES
 (Métro : station Clemenceau)
 Ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (sauf jours fériés).

Tél. 02 99 32 52 90

1^{er} mercredi, 14h30, Pôle emploi de Fougères, 15, rue Hippolyte-Réhault – 35300 FOUGERES

4^e mercredi, 10 heures, Pôle emploi REDON, 3, rue Sillard – 35600 REDON



VACCINATION CONTRE LA COVID 19

Selon l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Bretagne, la vaccination s'organise en Ille et Vilaine.

Depuis le 18 janvier, la campagne de vaccination, qui a pour objectif premier de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves, s'accélère. Toutes les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile et les personnes vulnérables à très haut risque, telles que définies par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale*, sont désormais concernées.

Le vaccin est un outil essentiel de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Plusieurs centres de vaccination sont ouverts dans le département 35. Ils accueillent les personnes éligibles souhaitant se faire vacciner, exclusivement sur rendez-vous. Tous les sites sont répertoriés sur sante.fr et sur : www.bretagne.ars.sante.fr
Nous vous mettons les références de chacun des centres afin de vous faciliter la recherche.

Les centres de vaccination

Ille-et-Vilaine				
Ville	Adresse	Jours et heures d'ouverture	Rendez-vous par internet	Date d'ouverture
Fougères (prochainement délocalisé à La-Selle-en-Luitré)	Rue Joseph Fournier FOUGERES	Lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00	https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/fougères/centre-de-vaccination-de-fougeres?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1	Ouvert
Redon	8 rue Etienne Gascon 35600 REDON	Lundi au vendredi : 8h30-17h30	https://partners.doctolib.fr/hopital-public/redon/vaccination-covid-19-ch-redon?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1	Ouvert
Rennes - Liberté	1, Esplanade de Gaulle 35000 RENNES	Lundi au vendredi : 8h00-18h30 (sauf le lundi 10h)	https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/rennes/centre-de-vaccination-covid-19-rennes-liberte?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1	Ouvert
Rennes - SOS Médecins	106, rue Eugène Pottier 35000 RENNES	Lundi au vendredi : 9h00-13h00 / 14h00-19h00	https://partners.doctolib.fr/cabinet-medical/rennes/centre-de-vaccination-covid-19-sos-medecins-rennes?pid=practice-165130?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1	Ouvert
Saint-Grégoire	Avenue Alphasis 35760 ST-GREGOIRE	Mardi au samedi : 9h00-17h00	https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-gregoire/centre-de-vaccination-de-saint-gregoire?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1	Ouvert
Saint-Malo - Centre hospitalier	1 rue de la Marne 5400 SAINT-MALO	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h00-17h00	https://partners.doctolib.fr/centre-depistage-covid/saint-malo-et-dinan/gh-rance-emeraude-vaccination-covid?pid=practice-163095&enable_cookies_consent=1	Ouvert
Saint-Malo - Piscine	1 rue Georges Clémenceau 35400 SAINT-MALO	Lundi au samedi : 9h00-18h00	https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-malo/centre-de-vaccination-covid-centre-de-vaccination-du-naye?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1	Ouvert
Vitré - salle polyvalente	30 route de Rennes 35500 VITRE	Jeudi et vendredi : 9h00-12h00 / 13h00-17h00	https://partners.doctolib.fr/hopital-public/vitré/ch-de-vitré-centre-de-vaccination-covid-19?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1	Ouvert

Tableau du 29/01/2021 : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/>

« En fonction des prochaines livraisons de vaccins allouées au département, de nouveaux créneaux vont progressivement être ouverts pour la seconde quinzaine de février. 4 nouveaux centres de vaccination devraient ouvrir dans le département le 22 février 2021 à Bain-de-Bretagne, Dol-de-Bretagne, Liffré, Montfort-sur-Meu. »

* Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement. Il s'agit de personnes : - Atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ; - Atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; - Transplantées d'organes solides ; - Transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; - Atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ; - Atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé) - Atteintes de trisomie 21.

IMPORTANT : Ne pas se rendre dans un centre de vaccination sans rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez le faire soit en ligne soit par téléphone :

– en ligne sur les sites régulièrement actualisés : www.sante.fr. Vous tapez dans la barre de recherche

« Vaccination covid-19 » puis la ville de résidence (ou la ville où vous souhaitez vous faire vacciner). Ensuite, différents centres de vaccination sont proposés. Faire le choix d'un centre et prendre rendez-vous en ligne.

www.doctolib.fr. C'est une plateforme privée validée par le gouvernement. Vous tapez dans la barre de recherche « Vaccination covid-19 » et vous indiquez la ville de résidence (ou la ville où vous souhaitez vous faire vacciner). Ensuite, différents centres de vaccination sont proposés. Faire le choix d'un centre et prendre rendez-vous en ligne, la plateforme vous précise que vous pourrez prendre les deux rendez-vous pour les deux injections en même temps.

– **par téléphone en appelant** à partir du lundi 1^{er} février, un **numéro unique** mis en place pour informer sur la campagne de vaccination contre la Covid-19 dans le département et guider les différents publics dans la prise de rendez-vous, en proposant des créneaux ou l'inscription sur une liste d'attente : **08 05 69 08 21**. Ce numéro vert (appels gratuits) fonctionne du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. **REPLACE TOUS LES NUMEROS DES CENTRES DE VACCINATION.**

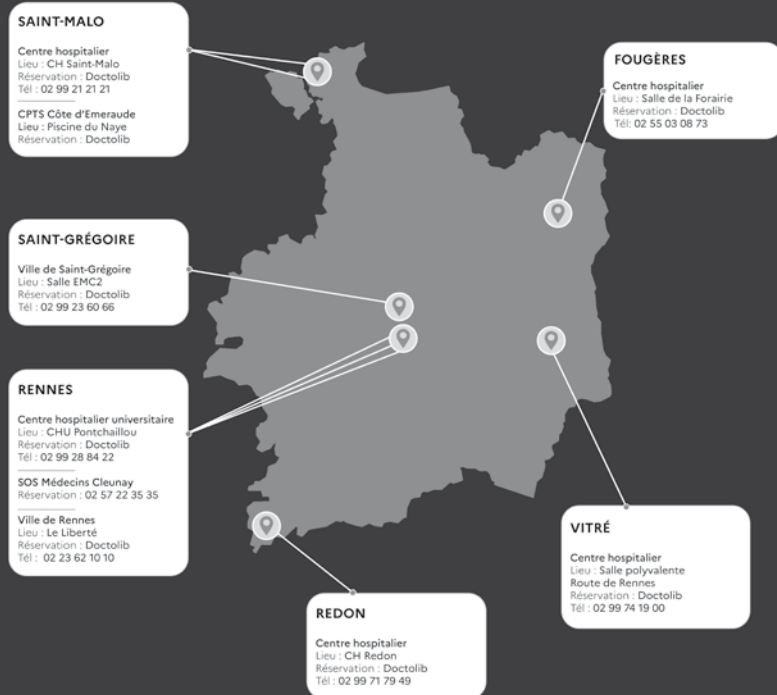
Toutes ces informations sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des directives gouvernementales. N'hésitez pas à consulter régulièrement les sites officiels.

SANTÉ PUBLIQUE



Centres de vaccination en Ile-et-Vilaine

Actualisation le 20 janvier 2021



Pour plus d'informations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Coronavirus – Prendre soin de soi • 5

Vous vous sentez stressé, anxieux ou déprimé ?



C'est normal de ne pas se sentir très bien pendant cette période : isolement, difficultés financières, crainte de la maladie, peur pour nos proches...

Nous sommes tous concernés et il est possible de se faire aider.

7 conseils pour la vie de tous les jours :



Restez en lien avec votre entourage : tous les jours par téléphone, SMS ou visio (Skype, WhatsApp...).



Aidez vos voisins, votre famille, ceux qui ont besoin de vous. Vérifiez qu'ils vont bien, proposez de l'aide : courses, aller à la pharmacie, garder un enfant, etc.



N'écoutez pas les informations toute la journée, c'est angoissant. Attention aux fausses informations.

Coronavirus – Prendre soin de soi • 5



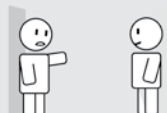
Organisez vos journées : se lever le matin, se coucher le soir et prendre ses repas aux mêmes heures. Jouez avec vos enfants, passez de bons moments avec ceux qui vivent avec vous, faites un peu d'activité... tout ça fait du bien.



Limitez l'alcool et le tabac car ils peuvent augmenter l'anxiété.



Prenez soin de votre santé. Contactez un médecin, que ce soit pour le coronavirus ou un autre problème de santé.



Parlez-en autour de vous, si vous êtes angoissé, si vous avez des difficultés avec vos enfants ou votre entourage.

Des professionnels et des associations sont là pour vous écouter et vous soutenir au :

0 800 130 000

Tous les jours 24h/24
Appel gratuit



Liste des services d'aide :

www.santepubliquefrance.fr/coronavirus/sante-mentale

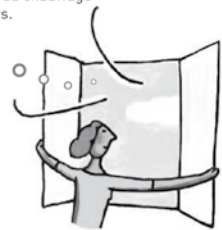
Santé publique France - 23 avril 2020 - Réf. W-9005-000-2004

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez au plus vite** les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours** :
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr



LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseres et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations prescrites en lieux fermés (barbecues, poncesuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

La médiathèque de Lassy

Les chiffres clés 2020

Nouveau service : Les navettes

Un livre vous intéresse mais il n'est pas dans votre bibliothèque ?

Réservez-le sur <https://www.bibliothequesdesvallons.fr/> en vous connectant à votre compte-lecteur, sur l'application mobile Ma Bibli ou auprès de l'équipe de la médiathèque.



Indiquez la bibliothèque où vous souhaitez le retirer. Celle-ci vous prévient par courriel ou téléphone quand la réservation est arrivée. Vous avez alors dix jours pour venir le chercher. Vous pouvez réserver jusqu'à 3 documents en même temps (dans la limite d'une nouveauté par carte). Un tuto pour vous aider est accessible sur : <https://youtu.be/XSlvo6-3Yfw>



Rendez ensuite les livres, CD et DVD dans la bibliothèque de votre choix.

Navette disponible en 2021 pour les médiathèques de Guichen (en attendant l'ouverture du nouveau bâtiment) et de Guipry-Messac.

Le catalogue en ligne rassemble tous les ouvrages, vous pouvez :

- Rechercher un document par titre, auteur, sujet
- Consulter votre compte lecteur, vérifier les prêts en cours et les comptes des membres de votre famille
- Prolonger vos prêts
- Découvrir les nouveautés

Consultez-le :

- Dans une de vos médiathèques
- Sur le site bibliothequesdesvallons.fr
- Sur l'application mobile Ma Bibli (disponible avec Google Play et dans l'App Store)

Une équipe

1 salariée impliquée, Chann Lavigne
12 bénévoles engagés

Les modalités de prêts :

12€ pour une famille
6€ pour une personne seule
3 semaines d'emprunt
10 documents par carte dont 3 dvd et 2 nouveautés

7571 documents en rayon

8 750 prêts en 2020 dont 553 en Drive

pendant le confinement du mois de novembre
522 adhérents actifs dont 102 nouveaux en 2020

227 inscriptions aux ordinateurs / tablettes / Wii

Nos services



Mardi : 16h30 - 17h45
Mercredi : 10h - 12h / 15h - 17h45
Jeudi : 16h30 - 17h45
Vendredi 16h30 - 17h45
Samedi 10h - 12h / 14h - 16h

Les horaires avec le couvre-feu



L'offre commerciale s'étoffe

à Lassy

Les commerçants du centre bourg vous accueillent.



Sympathic Bar

Près de l'église, rue de la mairie, **Mme Thomas** vous accueille au Sympathic Bar et propose différents services : épicerie d'appoint (produits alimentaires, frais, surgelés), dépôt de pains le dimanche, vente de timbres, tabacs et jeux de grattage, gaz, dispositif disponible « Ici Carte grise », paiement des contraventions possible. Depuis quelques mois vous pouvez découvrir une grande variété de rhum. Jours et horaires d'ouverture (période de couvre-feu) : mardi au jeudi : 6H45 à 13H30 / 16H à 18H, vendredi et samedi : 8H à 18H, dimanche : 8H30 à 13H. Téléphone : 02 99 32 31 37.



Résilience

Céline a ouvert son salon de coiffure (mixte, adultes/enfants) « Résilience », 10 bis rue Pierre Marie Josse, le mardi 4/12 dans un environnement flambant neuf. Coloration, balayage, lissage, frange, nattes, soins capillaires, vous pouvez prendre **rendez-vous sur le site internet** (www.resiliencecoiffure.fr), par messagerie (resiliencecoiffure@free.fr), ou sur Facebook (Résilience – Capillairement Vôtre) ». Jour de fermeture le jeudi. Contact : tél. 02 99 42 14 57



Fournil du Canut



Christian Galvard, boulanger/pâtissier, et **Marie-Christine Piederriere** vous accueillent au « Fournil du Canut » du mardi au dimanche. Confection de pains divers, pain d'épices, brioches, viennoiseries, pâtisserie etc ... Contact 02 99 42 08 76.



Echoppe du Canut

« L'Echoppe du canut » permet à un groupement de **producteurs locaux** de vendre en circuit court leurs produits artisanaux, biologiques, lors de la permanence tenue par **Loïc Guérillon**, lui-même producteur. Ils vous proposent de la viande (bœuf/porc/ poulet fermier), charcuterie, produits laitiers, œufs, légumes, huiles, miel, conserves artisanales, cidre, jus de pommes etc..... Pendant la période de couvre-feu, Loïc vous accueille le vendredi de 15H30 à 18H et le samedi de 10h à 12h.



Le marché hebdomadaire se diversifie

Place Saint Martin, Le vendredi de 15 H à 18 H (horaires couvre-feu) vous pouvez venir rencontrer les différents commerçants lors du marché hebdomadaire. Ils vous proposent une diversité de produits complémentaires les uns des autres pour vous satisfaire.



FoodTruck Mamm'zel lili

Aurélië, originaire de l'île de la Réunion, a créé son FoodTruck **Mamm'zél lili** en Juillet 2017. Grâce à une passion culinaire familiale, elle vous propose de découvrir une cuisine authentique et traditionnelle réunionnaise avec son Foodtruck ou comme traiteur. Elle concocte des entrées (bouchons poulet gingembre, au porc combava, accras de poisson), des plats comme du rougail saucisses. A vous de vous laisser tenter par ces mets pimentés, n'hésitez pas à passer commande.



Les gourmands disent



« **Les gourmands disent** », avec son crêpier dans sa cabane roulante, vous propose des galettes et des crêpes confectionnées sur place. Vous pouvez acheter une galette nature à 0,50€ mais aussi vous faire plaisir avec une au beurre ou à l'emmental. La crêpe nature est à 0,70€ mais vous pouvez vous régaler avec une crêpe sucre, beurre, nutella. Des friandises aux multiples couleurs trônent dans des bonbonnières et ne laissent pas indifférents les enfants.



Maison Dauvé



Méline, bouchère/charcutière de la Maison Dauvé, nous vient de Guémené

Penfao. Forte d'une expérience de 12 ans dans une société de produits bio, elle s'est installée en novembre 2020 pour nous proposer de la charcuterie artisanale, des viandes et volailles issues essentiellement de l'agriculture biologique produites par de petits éleveurs locaux (l'agneau de saint Anne sur vilaine, le porc/bœuf/veau de Guémené Penfao). Il est possible de passer commande.



Ryma Boukhata

Ryma Boukhata, devant son étal coloré et ordonné, vous propose avec le sourire divers fruits et légumes **comprenant aussi une gamme biologique**. En Décembre certains fruits nous ont fait voyager avec les figues, les litchies, les kakis, les mangues, les kiwis etc... En hiver vous trouvez des légumes comme des butternut, des potimarrons, des choux... **pour confectionner de bons potages maison.**



Les araignées de Pat



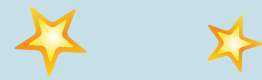
Avec un air iodé, **Patricia** vous amène « à votre porte », directement du producteur dans son camion réfrigéré, **quelques poissons**, des fruits de mer (bouquets, crevettes) et des crustacés (saint jacques, bulots, moules, huîtres) en fonction des saisons. Sa spécialité, les araignées de mer transportées dans un vivier. Elles ont une chaire très goûteuse et sont volumineuses avec leurs longues pattes et pinces, prévoyez un cabas pour emporter la vôtre ! Vous pouvez passer commande : 06 70 45 34 46 ou contact@les-araignees-de-pat.com



L'espace jeunes a bien rouvert depuis la rentrée 2021 avec de nouveaux horaires.

Le mercredi de 14 à 17h30 pour 12 jeunes, et, le samedi après-midi de 13h à 17h pour 12 jeunes également.

Comme le précise Camille « *Evidemment le port du masque et les gestes barrières sont plus que jamais obligatoires ainsi qu'un lavage des mains régulier.* » Il reste attentif à tous réajustements des modalités d'accueil en fonction des mesures gouvernementales.



Les vacances de Noël versus 2020 !

L'espace jeunes a pu ouvrir ses portes la 1ère semaine de Noël, « avec masques gel pas plus de 12 ». Les jeunes ont répondu présents directement avec une fréquentation sur 4 jours de 12 jeunes en moyenne, tout en respectant bien la jauge d'accueil permettant le respect des mesures barrières.

Après 2 annulations à la suite des confinements, un groupe a pu faire une sortie escalade à Guichen les mesures gouvernementales le permettant (voir les photos ci-dessous). Ils ont été encadrés par Camille et l'animateur sportif de l'OCAS. Un plaisir partagé par tous ! 3 jours d'ouverture classique ont été assurés au sein de l'espace jeunes pour accueillir alternativement les différentes tranches d'âges. Les jeunes se sont adonnés à des jeux de société acquis récemment par Camille.



Programme vacances Noël	
21 au 24 décembre 2020	
Lundi 21 - 9 ans	Mardi 22 - 9 ans
Initiation Escalade à Guichen 13h30 - 17h30 15 Places	Tournoi de jeux vidéo & jeux de société (free game) ! 13h30 - 17h30 12 Places
Mercredi 23 - 9 ans	Jeudi 24 - 9 ans
Tournoi de jeux vidéo & jeux de société (free game) ! 13h30 - 17h30 12 Places	Accueil informel & film de Noël 18h - 19h 12 Places

Les élèves de CE1 de l'école Camille Claudel reçus à la mairie.



les élèves de CE1 ont travaillé en classe sur les symboles de la République française. Le lundi 7 décembre, toute la classe a été reçue à la mairie par Monsieur Le Chénéchal, le maire de Lassy et monsieur Bourdeverre, l'adjoint aux affaires scolaires. Monsieur Le Chénéchal a ainsi pu leur expliquer le fonctionnement des élections municipales ainsi que le rôle du conseil municipal dans l'organisation de la vie de la commune. Les élèves ont pu poser de nombreuses questions sur le rôle des élus dans la commune. Ils ont pu également admirer le buste de Marianne dans la salle du conseil.



Au pôle Enfance « l'Arbre en couleurs »

C'est Noël avant l'heure... !

Depuis plusieurs jours déjà, nombres d'ateliers autour du thème de Noël sont proposés. Notamment un beau calendrier de l'avant qui permet aux enfants de découvrir l'activité manuelle de la journée. Vendredi 11 décembre, s'est tenu le traditionnel spectacle et repas de Noël organisé par l'équipe du multi-accueil l'Arbre en couleurs à Goven. Deux professionnelles ont créé et imaginé un spectacle sensoriel sur le thème de Noël. Ce dernier nous a embarqué dans l'univers d'un petit groupe d'amis campant autour d'un feu de camp. Un nuage est venu éclairer le ciel et a fait apparaître et disparaître de manière poétique les différents éléments météorologiques (pluie, étoiles, neiges, vent, aurore boréale). Un spectacle mêlant lumière, musique, voix conté et chanté qui a fait le bonheur aussi bien des enfants que des adultes.

Après le spectacle, le Père Noël est passé au Multi-Accueil, à la grande surprise des enfants. Il a distribué des chocolats et a pris de jolies photos avec eux.

Antoine le cuisinier remplaçant avait concocté un repas de fête. Un vrai délice, les enfants en redemandaient encore !

L'équipe du Multi-Accueil de Goven, vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !





Nouveauté sur la commune, un RIPAME

A partir du 22 Mars 2021, puis chaque 1^{er} Lundi du mois hors vacances scolaires, Le Relais Intercommunal Parents-Assistants maternels – Enfants (RIPAME) proposera sur la commune de Lassy dans la salle des fêtes Joseph LEGENDRE, nouvellement rénovée, des ateliers d'éveil pour les enfants de moins de 4 ans.

Le Relais intercommunal parents-assistants maternels-enfants (Ripame) est un service de la Communauté de communes où familles et professionnels de la petite enfance peuvent s'informer, se rencontrer et échanger. Il est animé par une éducatrice de jeunes enfants.

Ce service intercommunal de VHBC à trois missions principales :

- Accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde et accompagner les assistants maternels, dans leurs démarches administratives et juridiques.
- Eveiller, chaque enfant, accompagné par un adulte référent, y apprend les premières règles de vie en collectivité et y découvre et partage différentes activités d'éveil (motricité, peinture, transvasement, éveil musical, etc.).
- Proposer aux assistants maternels des temps d'échanges pour partager leurs expériences professionnelles.

Inscriptions obligatoires et renseignements auprès de vos animatrices :

Florence Choquet 02 99 92 46 94 ripame.val-d-anasat@vallonsdehautebretagne.fr

Horaires des ateliers sur le site de la mairie

L'accueil de Loisirs du Centre Les Bruyères

Au cœur d'un environnement privilégié pour l'épanouissement des enfants .../...

Notre Accueil de Loisirs est un lieu de développement pour les enfants. Les multiples activités proposées les stimulent afin de développer leurs 5 sens, leur motricité, leur imagination et leur créativité. C'est également un lieu bénéfique pour la socialisation et l'apprentissage du respect.

➔ **Accueil :** Le Centre Les Bruyères accueille les enfants, de 3 à 12 ans (à partir de 2 ans si l'enfant est scolarisé), tout au long de l'année les mercredis, et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (avec ou sans hébergement). Des mini-camps, séjours, stages, activités poneys ou en extérieur sont également proposées régulièrement tout au long de l'année. Nous accueillons les enfants résidant dans les villes partenaires des Bruyères : Mordelles, Goven, Lassy, Baulon et Saint-Thurial, mais également des autres villes alentour.

➔ Les atouts :

- Un environnement privilégié en pleine nature
- Des activités en lien avec la nature et les animaux
- Sur place : une mini ferme pédagogique (moutons, paons, lapins, chèvres, cochons d'inde, poules et coqs), un potager, une plaine de jeu
- Restauration sur place
- Les enfants choisissent les activités en fonction de leurs envies
- A proximité : centre équestre Les Mille Fossés, forêt de Brocéliande

➔ **L'équipe :** Nos animateurs ont des passions différentes, ce qui permet d'aborder un panel d'activités variées avec les enfants : le sport, les arts, la biodiversité, poneys, etc.



➔ **Horaires :** Ouvert tous les mercredis en période scolaire.



Paons - Mini ferme

Ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

- Arrivées : 7h30 à 8h30 / 11h15 à 11h30
- Départs : 13h45 à 14h / 17h à 18h30

Les enfants peuvent venir à l'Accueil de Loisirs sur des demi-journées ou des journées entières. Une garderie est également ouverte de 18h30 à 19h (et au-delà si besoin) pour s'adapter aux obligations professionnelles des parents.

➔ **Restauration :** Les enfants ont la possibilité de rester manger sur place dans notre bâtiment de restauration. Nous proposons des menus variés et préparés sur place (produits locaux, de saison et bios privilégiés). Nos menus sont disponibles en consultation sur notre site internet :

www.centre-les-bruyeres.bzh/les-menus

Inscriptions : Première inscription : 02 99 60 60 00 ou secretariat@centre-les-bruyeres.bzh

Renouvellement d'inscription : www.centrelesbruyeres.portail-familles.app

Mercredis : le délai pour réserver ou annuler est de 7 jours avant la date souhaitée Vacances scolaires : l'ouverture des inscriptions se fait à partir du vendredi, 1 mois avant le début des vacances.

➔ Tarifs et paiement :

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et de la commune de résidence de la famille (commune partenaire ou non avec Les Bruyères). Nous acceptons les paiements par chèque, espèces, tickets Cesu, chèques-vacances et carte bancaire (uniquement via le Portail Famille). Tarifs et règlement intérieur disponible sur le site internet : www.centre-les-bruyeres.bzh/accueil-de-loisirs L'annulation ou report des activités est possible selon l'évolution des mesures données par le gouvernement.

VIE ASSOCIATIVE

LES NOUVELLES DE L' APE :

- Distribution gavottes pour Noël
- Cinéma de fin d'année

Cette année encore, l'APE a réalisé une vente de gavottes pour financer les projets des enfants de l'école Camille Claudel.

Tout en respectant les gestes barrières, les parents et les bénévoles se sont pleinement mobilisés.

Merci à Klervy toute nouvelle membre de l'APE 2020 qui a directement participé en rejoignant la commission gavottes, avec Caroline et Sara.



Et bien sur merci à tous les bénévoles pour la distribution et cette belle action.

Concernant le Cinéma de fin d'année et vu les circonstances sanitaires, nous réfléchissons à le décaler pour que celui-ci ait bien lieu mais en 2021

Nous vous tiendrons informés au plus vite!

UNE BONNE ANNÉE & À BIENTOT !!
ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES DE LASSY

VIE MUNICIPALE

BREVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les comptes rendus des réunions sont consultables en totalité et disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

➤ Séance du 6 novembre 2020

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE « ASSAINISSEMENT »

La Saur va procéder à la campagne de facturation de la redevance assainissement recouvrée au profit de la Commune de Lassy. Il convient que le conseil municipal se prononce sur une éventuelle modification tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les tarifs actuels sont les suivants : part fixe : 80 €
part variable : 2.50 €/m³

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de laisser inchangés les tarifs de l'assainissement pour l'année 2021.

PLAN LOCAL D'URBANISME : COMPLEMENT APORTE A LA DELIBERATION APPROUVANT LE PLU EN DATE DU 3 MARS 2020

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lassy a été approuvé par délibération du 23 mars 2007. La procédure de révision du PLU a été prescrite par délibération du 22 novembre 2016 laquelle a également défini les objectifs poursuivis par la procédure et fixé les modalités de la concertation conformément aux dispositions des articles L.151-1 et suivants, L.153-11 et L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Par délibération du 3 mars 2020, le Conseil Municipal a procédé à l'approbation du PLU.

A l'issue de la transmission du dossier et de la délibération, le Sous-Préfet de Redon a transmis un courrier en date du 3 août 2020 par lequel il présente ses observations, demande quelques corrections complémentaires et propose une délibération complémentaire pour intégrer ces dernières au dossier de PLU approuvé.

Les observations effectuées et/ou corrections demandées sont les suivantes :

- 1- Explications relatives aux zones NL voire, si nécessaire un classement en STECAL de zones NL non rattachées à la zone urbanisée.
- 2- Corriger la rédaction du règlement écrit pour les zones A et N afin que soit comptabilisée la surface des annexes et piscines déjà existantes dans les 60m² autorisés.

Suite à l'examen de ces observations, il est choisi de procéder à la correction relative au point 2.

En conséquence, le règlement écrit est modifié par substitution, pour tenir compte des corrections suggérées par la préfecture. Il est proposé de modifier le texte dans le règlement de la manière suivante :

- Article 3.1.1 de la section 2 relative à la zone A : 3. L'emprise au sol* totale des constructions annexes* liées aux habitations existantes à la date d'approbation du PLU, n'excèdera pas 60 m². Cette emprise au sol* n'intègre pas celle figurant au paragraphe suivant. 4. De plus, les constructions annexes* liées aux habitations nécessaires à la réalisation de piscine (bassin, équipements techniques

directement liés au fonctionnement de la piscine) ne pourront pas dépasser une emprise au sol* de 60 m². Cette emprise au sol* vient en plus de celle prévue au paragraphe précédent

- Article 3.1.1 de la section 2 relative à la zone N : 3. L'emprise au sol* totale des constructions annexes* liées aux habitations existantes à la date d'approbation du PLU, y compris celles liées aux exploitations forestières, n'excèdera pas 60 m². Cette emprise au sol* n'intègre pas celle figurant au paragraphe suivant. 4. De plus, les constructions annexes* liées aux habitations nécessaires à la réalisation de piscine (bassin, équipements techniques directement liés au fonctionnement de la piscine) ne pourront pas dépasser une emprise au sol* de 60 m². Cette emprise au sol* vient en plus de celle prévue au paragraphe précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la présente délibération telle que décrite ci-dessus et présentant les compléments apportés au règlement du PLU approuvé en date du 3 mars 2020.
(Pour : 12 contre : 0 abstentions : 5)

PLAN LOCAL D'URBANISME : TRANSFERT DU PLU DANS LE CADRE DE LA LOI ALLUR

Conformément à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), de nombreuses communautés d'agglomération et communautés de communes se sont vues transférer automatiquement la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », à compter du 27 mars 2017.

Néanmoins, le législateur avait alors laissé aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert. La Commune de Lassy s'était opposée à ce transfert.

Le législateur a prévu, de nouveau, que ce transfert interviendra automatiquement à compter du 1^{er} janvier 2021 sauf nouvelle opposition.

Ainsi, les collectivités concernées peuvent s'opposer au transfert, selon le même mécanisme qu'en 2017 (opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population). Il n'apparaît pas opportun de transférer cette compétence.

Le Maire, après avoir précisé que ce transfert entraînerait une perte de souveraineté pour la Commune, explique que la minorité de blocage sera suffisante dans la mesure où les communes de l'EPCI vont s'opposer à ce transfert de compétence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à Vallons de Haute Bretagne Communauté.

> Séance du 11 décembre 2020

DEVIS D'ACQUISITION DE TABLES POUR LA SALLE DES FÊTES

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont en cours d'achèvement. Pour pouvoir permettre la mise à disposition de cette salle aux usagers, associations et services communaux, il convient de l'équiper de tables et de chariots permettant leur transport.

3 entreprises ont été invitées à faire une offre technique et de prix pour l'acquisition de 40 tables avec les chariots afférents.

L'offre de Comat et Valco est considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse. Techniquement, les tables sont équipées d'un plateau stratifié plus robuste qu'en mélaminé et leur prix unitaire, comparé à celui des offres concurrentes proposant des tables avec plateau stratifié, est le plus avantageux.

Le montant total du devis de Comat et Valco pour 40 tables et 4 chariots de transport est de 7 223.80€ HT, soit 8 668.56 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé, à l'unanimité, d'approuver le choix de l'offre de Comat et Valco pour l'acquisition de 40 tables et 4 chariots pour un montant total de 8 668.56 € TTC.

DEVIS DE TRANSPORT COLLECTIF D'ENFANTS POUR LES SEANCES DE NATATION A LA PISCINE DE GUER

Les élèves de l'école publique de Lassy participent à des séances de natation à la piscine de Guer. Il convient d'organiser le transport des enfants jusqu'à cet équipement à raison de 16 déplacements aller/retour les jeudis scolaires du 4 février au 24 juin 2021. 3 transporteurs ont été consultés.

L'offre de « Voyages Bourrée », d'un montant total de 1872€, apparaît comme étant celle économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le choix de l'offre de Voyages Bourrée, d'un montant total de 1872€ TTC.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est précisé que toutes les associations n'ont pas encore sollicité de subventions et que malgré la crise sanitaire, il est envisagé de maintenir les subventions.

Association	Proposition
APE	Demande non effectuée
FCBL	Au prochain vote
YOGA	Demande non effectuée
Petits Lasséens	208,80 €
Comité des fêtes	Demande non effectuée
VITAGYM	938.38 €
Le pont de pierre	312.12 €
Travaux manuels	624.24 €
Aide aux devoirs	Demande non effectuée
Sourire Malgache	394.38 €
Anciens Combattants	208,08 €
Club de chasse ACCA	262.80 €
Club de chasse ACCA (pour piégeages)	260,10 €
Club des Ajoncs	556,61 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, à l'exception de M. Moulard, M. Tillaut, M. Gandon et Mme Thibault qui n'ont pas pris part au vote du fait de leur engagement associatif sur la Commune, d'attribuer des subventions aux associations dans les conditions et montants définis dans le tableau ci-dessus.

INTERVENTIONS DU RIPAME COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels (RIPAME) peut intervenir sur la Commune de Lassy après conclusion avec la Commune d'une convention d'une mise à disposition de locaux.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des locaux pour l'organisation des ateliers d'éveil du RIPAME. Les ateliers d'éveils sont animés par un professionnel, délocalisés sur les communes du territoire, dans le but de proposer un temps de rencontres pour les familles et assistants maternels ainsi qu'un temps d'éveil et de socialisation pour l'enfant de moins de trois ans.

La convention précise les rôles et responsabilités respectives des différents intervenants présents. L'animatrice RIPAME accueille les familles ou assistants maternels et les enfants de moins de trois ans lors des ateliers d'éveil. La commune, propriétaire des locaux propres et adaptés, s'engage à les

mettre à la disposition du service RIPAME Communautaire à titre gracieux. L'intervention de l'animatrice RIPAME pour les ateliers d'éveils se déroulera un lundi par mois de 10h à 12h.

La convention est conclue pour une période de 2 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre la salle des fêtes Joseph Legendre à disposition du RIPAME communautaire pour l'organisation des ateliers d'éveil.

DISPOSITIF DE DEROGATION EN MATIERE DE FACTURATION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE AUX FAMILLES POUR LA PREMIERE PERIODE DE CONFINEMENT PROVOQUEE PAR L'EPIDEMIE DE COVID 19

En raison de l'épidémie de la COVID-19 et de la première période de confinement, la fermeture de l'Ecole Camille Claudel a eu pour conséquence que les familles ayant choisi le forfait mensuel pour la garderie périscolaire, ont payé le plein tarif au mois de mars 2020 alors que leurs enfants n'ont pas été accueillis en garderie périscolaire du 16 au 31 mars 2020, soit la moitié du mois.

Pour rappel, les tarifs ont été définis par la délibération en date du 30 août 2019. Le tarif « forfait mensuel » s'élève à 43.60€ pour le premier enfant et à 39.64€ pour le second enfant. Monsieur le Maire indique que 30 familles sont concernées, soit 42 enfants.

Considérant que les parents ayant opté pour le forfait mensuel pour la garderie périscolaire ont surpayé pour le mois de mars 2020, Il conviendrait de facturer ces familles à la demi-heure sur le mois de mars et de rembourser le montant trop perçu, soit un total de 903.16 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le principe d'un remboursement des familles ayant opté pour le forfait mensuel garderie périscolaire pour le mois de mars 2020

ATTRIBUTION DE NOMS A LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA MARTINIÈRE 2 »

Les travaux d'aménagement du lotissement « Le Clos de la Martinière 2 » ont commencé.

Ce lotissement comportera 4 voies. Il convient d'attribuer des noms à ces voiries.

M. le Maire a sollicité l'association « Le Pont de Pierres » afin qu'elle propose au conseil municipal des noms de voirie relatifs à des essences de végétaux présentes dans la zone Natura 2000.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir les noms suivants afin de les attribuer à la future voirie du lotissement « Le Clos de la Martinière 2 » : Rue des Iris Jaunes – Rue des Bruyères – Rue des Orchis – Rue du Houx Fragon

➤ Séance du 15 janvier 2021

MARCHÉS PUBLICS : DEVIS D'ÉQUIPEMENT SALLE JOSEPH LEGENDRE

Il est nécessaire d'acquérir les matériels suivants :

- 2 cendriers sur pied. - 1 tapis d'entrée.
- Une auto-laveuse et du matériel de nettoyage de sols (chariot de nettoyage, balais, manches à balais etc.)
- Grands chariots de rangements (pour matériel associatif notamment).

Ces acquisitions se feront au terme d'une procédure de mise en concurrence sur présentation de simples devis afin de choisir les offres économiquement les plus avantageuses. Il convient d'autoriser le Maire à lancer une consultation d'entreprises, à choisir les offres économiquement les plus avantageuses, et de notifier les devis correspondants pour un montant maximum estimé à 7 500 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire, en vertu de l'article L2122-21-1 du CGCT, à engager la passation et la conclusion d'un marché public avec un ou des fournisseurs pour l'acquisition des équipements divers précités pour la salle Joseph Legendre dans un montant maximum de 7 500€TTC.

MARCHÉS PUBLICS : OFFRE DE TRAVAUX DE DRAINAGE DU TERRAIN DE FOOT PAR L'ENTREPRISE « DEROCHE TP »

Le terrain de foot de la commune de Lassy présente des difficultés en matière d'évacuation d'eau. Ceci a pour effet d'endommager ce terrain. Il convient d'améliorer le drainage de la partie haute du terrain de foot et de favoriser l'évacuation de l'eau vers le bas.

L'entreprise Deroche TP a été consultée et a proposé une offre de travaux d'un montant de 3 005.40 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la mise en œuvre des travaux de drainage du terrain de foot.

MARCHÉS PUBLICS : PROPOSITION DE CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU MATÉRIEL DE CUISINE DE LA SALLE « JOSEPH LEGENDRE »

La Commune de Lassy a acquis et conservé du matériel

pour la cuisine de la salle des fêtes : four, chambre froide, feux vifs et lave-vaisselle. Il est nécessaire de s'assurer du bon entretien de ce matériel.

La Commune a consulté l'entreprise « Froid Ouest » qui a proposé une offre de maintenance et d'entretien. Le contrat proposé porte sur une durée de 3 ans et s'élève à un montant de 350 € HT, soit 420 € TTC par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le principe d'un contrat d'entretien du matériel de cuisine de la salle des fêtes.

ACCUEIL DE LOISIRS : AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LOISIRS ET CULTURE » POUR L'ALSH « LES BRUYÈRES »

Dans le cadre de la convention initiale (2018-2020), la commune s'est engagée à verser une subvention de participation à l'association Loisirs et Culture afin de contribuer au financement de la mission d'animation, d'organisation et de gestion de l'accueil de Loisirs. Cette participation est fondée sur la base d'une fréquentation prévisionnelle des enfants de la commune en s'appuyant sur les éléments de l'année N-1. Au regard des effectifs accueillis de 2017 à 2020, la participation de la commune sera revue à la baisse comme indiqué ci-dessous :

Année 2017	Versé par la commune au titre de provision	Régularisation effective suite évolution des effectifs	Différence
2017	26 155.00 €	29 402.32 €	+ 3 247.32 €
2018	25 103.35 €	26 164.35 €	+ 1 060.99 €
2019	38 290.44 €	40 338.25 €	+ 2 047.81 €
2020	40 895.04 €	28 590.95 €	-12 56.84 €
Total de la régularisation			-6 000.72 €

En conséquence, il est proposé un avenant à la convention de partenariat 2018-2020, signée le 22 mars 2018, précisant les conditions de régularisation pour les années 2017 et 2020. Cet avenant précise, à la demande de l'association, une régularisation financière en 2 étapes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les ajustements financiers tels que présentés par l'association « Loisirs et Culture » relatifs à l'accueil de loisirs « Les Bruyères » et d'approuver les termes de l'avenant prévoyant le reversement d'un trop perçu par l'association d'un montant de 6 000,72 €.

VIE MUNICIPALE



DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉPOSÉES EN MAIRIE - 2020

Numéro	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
DP 03514920W0001	DELACOUR Sylvie	4 allée de la Noë 35580 Lassy	4 allée de la Noë 35580 Lassy	Portail
DP 03514920W0002	NATIVHOUSE	Chemin des Gruellieres 44470 Carquefou	124 route du Val 35580 Lassy	Panneaux solaires
DP 03514920W0003	YSIMMO35	18 allée du Ménissé 35580 Lassy	5 rue de la Chevardière 35580 Lassy	Division pour construction
DP 03514920W0004	MASTER ENERGIE représenté par LEBAIN David	10 rue Emile Allez 75007 Paris	29 rue des Hauts Thébault 35580 Lassy	Pose panneaux photovoltaïques
DP 03514920W0005	BORDAIS Jean-François et RIAUD Florence	La Croix Pigeard 35580 Lassy	La Croix Pigeard 35580 Lassy	Création ouverture
DP 03514920W0006	Frank LEVAVASSEUR	29 rue des Hauts Thébault 35580 Lassy	29 rue des Hauts Thébault 35580 Lassy	Pose panneaux photovoltaïques
DP 03514920W0007	Alain SENAND	39 rue de la Touchette 35580 Lassy	39 rue de la Touchette 35580 Lassy	Piscine
DP 03514920W0008	LE CHENECHAL Didier	Les Quatre Vents 35580 Lassy	Les Quatre Vents 35580 Lassy	Mur de clôture
DP 03514920W0009	BOISBOUVIER Nicolas	8 bis rue de la Touchette 35580 Lassy	8 bis rue de la Touchette 35580 Lassy	Carpot
DP 03514920W0010	HENRI Steven	10 bis rue de la Chevardière 35580 Lassy	10 bis rue de la Chevardière 35580 Lassy	Clôture, Abri de jardin et Carpot
DP 03514920W0011	PIEL Julien	25 rue Pierre-Marie Josse 35580 Lassy	25 rue Pierre-Marie Josse 35580 Lassy	Clôture
DP 03514920W0012	PENIGUET Maëlyse	5 rue de la Chevardiere 35580 Lassy	5 rue de la Chevardiere 35580 Lassy	Modification ouvertures
DP 03514920W0013	POIRIER Aurélien	7 rue de l'Engoulevent 35580 Lassy	7 rue de l'Engoulevent 35580 Lassy	Abri de Jardin
DP 03514920W0014	NIVET Julien	17 bis rue de la Croix St Michel 35580 Lassy	17 bis rue de la Croix St Michel 35580 Lassy	Portail
DP 03514920W0015	MELLAH Karim	13 la Cheminée 35580 Lassy	13 la Cheminée 35580 Lassy	Clôture
DP 03514920W0016	CHAUVELOT Jean-François	14 allée du bois de la Cour 35580 Lassy	14 allée du bois de la Cour 35580 Lassy	Piscine + kiosque
DP 03514920W0017	BAZIN Nicolas	20 les Landes de canut 35580 Lassy	20 Landes de Canut 35580 Lassy	Abri de Jardin
DP 03514920W0018	LEJOP Nadine	3 rue Leteille 35580 Lassy	3 rue Leteille 35580 Lassy	Carpot
DP 03514920W0019	BLOT Marc	14 bis rue du Bignon 35580 Baulon	3 rue Léon Piel 35580 Lassy	Modification et creations ouvertures
DP 03514920W0020	BOUDEAU Jean-Baptiste	178 les Buttes 35580 Lassy	178 les Buttes 35580 Lassy	Création ouverture de toit
DP 03514920W0021	MORVAN Thierry	6 rue de la Vallée 35580 Lassy	6 rue de la Vallée 35580 Lassy	Clôture
DP 03514920W0022	HOUSAIS Julien	19 rue Jean Fontaine 35580 Lassy	19 rue Jean Fontaine 35580 Lassy	Clôture
DP 03514920W0023	CHEVREL Jean-Paul	17 rue Jean Fontaine 35580 Lassy	17 rue Jean Fontaine 35580 Lassy	Clôture
DP 03514920W0024	BELLAY Marc	9 Place St Martin 35580 Lassy	9 Place St Martin 35580 Lassy	Changement porte d'entrée
DP 03514920W0025	DAUCE Stéphane	38 La Poulnai 35580 Lassy	38 La Poulnai 35580 Lassy	Clôture
DP 03514920W0026	COQUELET Julie	La haute Verrie 35580 Goven	180 bis les Buttes 35580 Lassy	Clôture
DP 03514920W0027	LE CORRE Alain et Fabienne	7 rue Leteille 35580 Lassy	7 rue Leteille 35580 lassy	Extension habitation
DP 03514920W0028	PRATO Didier	14 les Landes de Canut 35580 Lassy	14 les Landes de Canut 35580 Lassy	Piscine
DP 03514920W0029	DREYFUS Céline	l'Aulnai 35580 Lassy	10 bis rue Pierre-Marie Josse 35580 Lassy	Changement de l'enseigne commerciale
DP 03514920W0030	CORNÉE Yves-Henri	12 la Boudière 35330 Val d'Anast	1 bis rue de la Mairie 35580 Lassy	Clôture + portail
DP 03514920W0031	YSIMMO35	18 allée du Ménissé 35580 Lassy	8 allée du bois de la Cour 35580 Lassy	Dévision pour construction
DP 03514920W0032	SDE35 représenté par Didier NOYOU	1 avenue de Tigé 35236 Thorigné-Fouillard	route de Goven 35580 Lassy	Construction d'un poste de transformation

PERMIS DE CONSTRUIRES DÉPOSÉS EN MAIRIE - 2020

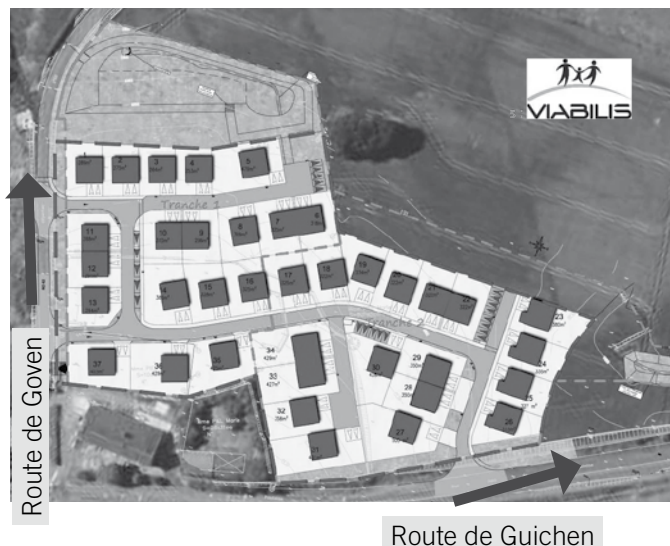
Numéro	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
PC 03514920W0001	RIBAN Xavier et DEMOURON Mathilde	6 rue du Marechal Gallieni 35200 Rennes	4 rue de la Fauvette 35580 Lassy	Construction Habitation
PC 03514920W0003	LOPPÉ Sébastien	266 la Pilais 35580 Lassy	266 la Pilais 35580 Lassy	Carpot
PC 03514920W0005	BLIN Jean-Philippe et THI Quyen	2 allée de Berne 35200 Rennes	26 rue de l'Engoulevent 35580 Lassy	Habitation
PC 03514920W0006	CORNÉE Yves-Henri	12 la Boudière 35330 Maure de Bretagne	rue de la Mairie 35580 Lassy	Habitation
PC 03514920W0007	VIGNE Monique et Gérard	19 rue des frères Blin 35000 Rennes	allée de la fée Viviane 35580 Lassy	Garage
PC 03514920W0009	LEFEBVRE Nicolas et BLANCHET Marine	19 rue de Pont Réan 35230 Orgères	5 bis de la Chevardière 35580 Lassy	Habitation
PC 03514920W0011	SCI FGB Immo Gérard Michaël	9 rue Jean Fontaine 35580 Lassy	9 rue Jean Fontaine 35580 Lassy	Préau
PC 03514920W0013	POMMERET Denis	4 rue de la Chesnaie 35580 Lassy	4 rue de la Chesnaie 35580 Lassy	Garage
PC 03514920W0014	LEHOBAY Cedric	1 allée du Menissé 35580 Lassy	1 allée du Menissé 35580 Lassy	Extension + abris de jardin
PC 03514920W0015	MARTIN Laurent et Alexandra	17 boulevard Cointat 35300 Fougères	19 allée de Menissé 35580 Lassy	Extension

Lancement du lotissement « le clos de la Martinière 2 »

Le lotissement qui se situe derrière l'ancienne ferme à droite en arrivant de Guichen, et qui fait l'angle avec la route de Goven, comprend 37 lots viabilisés et libres de constructeur. Voir la carte jointe.

Les travaux ont démarré début décembre et se poursuivent activement. Actuellement ce sont le terrassement, la mise en place du tout à l'égout, des différents réseaux qui sont en cours...

Lors du conseil municipal du 11/12 les noms des rues ont été votées. Ce seront des noms de végétaux : Rue des Iris Jaunes – Rue des Bruyères – Rue des Orchis – Rue du Houx Fragon.



Travaux

Un nouvel abris bus

Mi-janvier un nouvel abris bus a été installé par les agents municipaux aux « 3 routes » :



Renforcement de la sécurité des enfants aux arrêts de cars

La municipalité a tout d'abord fait une campagne de sensibilisation à la sécurité des écoliers qui prennent leur car surtout en période d'hiver où la nuit les rend vulnérables face aux automobilistes. Une affiche a été diffusée et mise dans tous les lieux de ramassage scolaire. Elle informe les jeunes et leur famille de la possibilité d'obtenir un gilet rétro-réfléchissant gratuitement auprès de la région Bretagne. Porté il peut ainsi assurer à chaque enfant d'être vu le long de son trajet entre l'arrêt de car et son domicile.

Des bandes « rubalise » ont été mises provisoirement sur le côté des abris bus afin de signaler leur présence sur le bord des routes

et sécuriser l'espace. Elles seront remplacées par des bandes réfléchissantes dès leur réception en mairie.



Un colis de Noël pour chaque agent municipal

La situation sanitaire a empêché en décembre la traditionnelle cérémonie conviviale des vœux de la municipalité aux différents agents communaux. Cependant, 24 colis de produits traditionnels en favorisant la production locale ont été confectionnés par des élus et offert à chaque agent. Un avant-goût de délicieux mets avant les fêtes.



Etat Civil



Naissances :

- 5 avis de naissances

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile

Mariages :

- Morgan LASSAUSSAIE et Maryline DUPUIS le 28 octobre 2020



Décès :

- GAILLARD Edouard, décédé le 01 octobre 2020 à Bain de Bretagne
- LEVEIL Pierre, décédé le 27 novembre 2020 à Lassy
- ROBIN René, décédé le 02 décembre 2020 à Saint-Grégoire
- VASNIER Dominique, décédé le 25 décembre 2020 à Rennes
- FONTAINE Gabrielle, épouse FILLY, décédée le 11 janvier 2021 à Lassy

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	/	16h - 18h
Mardi	/	16h - 18h
Mercredi	9h - 12h	/
Jeudi	9h - 12h	15h - 18h
Vendredi	9h - 12h	15h - 18h
Samedi	9h - 12h	/

Expression des groupes

« Lassy, Cap 2026 »

2020 aura été une année compliquée pour tous mais depuis l'installation en juin du conseil municipal nous avons initié les commissions, finalisé la rénovation de la salle des fêtes, lancé la tranche 2 du lotissement « le clos de la Martinière ». Nous avons redoublé d'effort pour relancer le marché hebdomadaire. Avec les services municipaux nous avons porté attention à tous, particulièrement aux plus vulnérables, et veillé à la continuité des services publics. Pour finir l'année dans ce contexte sanitaire morose, nous avons illuminé la place St Martin d'un sapin aux lumières bleutées et fait venir le père Noël lors du marché du 18/12 pour la joie des enfants le temps d'une photo offerte par la municipalité. Ce fut un moment chaleureux dans le respect des mesures barrières.

2021 verra entre autre le lancement du groupe projet du skate park en Février, la poursuite des réflexions sur l'acquisition du panneau d'affichage lumineux associé à une application mobile, la mise en place d'un accueil des nouveaux arrivants, le développement de l'offre commerciale.

Malgré cette pandémie virale persistante, nous vous souhaitons ainsi qu'à vos proches une année douce et sereine. Nous resterons engagés au service de tous. Prenez soin de vous.

« Lassy participatif »

Depuis juin 2020, nous sommes quatre élus (Cécile, Caroline, Marc et Matthieu) issus de la liste « Lassy participatif » à siéger au conseil municipal et dans ses commissions de travail. Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, il nous est difficile d'organiser une nouvelle réunion publique permettant aux Lasséens de s'exprimer sur leurs attentes du nouveau mandat de l'équipe municipale sortante. Nous restons viscéralement attachés aux valeurs qui ont initiées notre campagne électorale et nous les défendons toujours : l'écoute, l'entraide, la solidarité, l'environnement... Nous poursuivons notre combat pour promouvoir une véritable participation d'un maximum de Lasséens souhaitant s'investir dans les décisions de notre commune. Nous déplorons que, depuis septembre, les producteurs locaux de Lassy, exposants historiques de notre marché du vendredi soir, ne soient plus sur la place Saint Martin. Nous avons bien tenté d'initier une médiation entre les producteurs et la mairie, mais sans succès. Enfin, nous souhaitons à l'ensemble des Lasséens de passer une année 2021 la plus agréable possible, de trouver du sens dans leurs quotidiens et ce malgré un contexte sanitaire qui reste très compliqué à vivre. Bon courage à toutes et tous !

Contact : noselus.lassyparticipatif@gmail.com

ÇA S'EST PASSÉ À LASSY - LE 18 DÉCEMBRE



En regardant l'expression des enfants, c'est avec surprise et dans la joie qu'ils ont accueilli et partagé un moment avec le Père Noël lors du repas à la cantine. Il est venu avec un cabas rempli de cadeaux distribués un à un de table en table.



Un peu avant la tombée de la nuit un bonhomme vêtu de rouge un barnum au barbe s'est glissé sous un barnum au cœur du marché hebdomadaire. Installé confortablement dans son fauteuil près du sapin, il a accueilli un à un chaque enfant venu le voir le temps d'une photo. Pas de bisou ni de câlin distance sanitaire oblige mais de la bonne humeur et du bonheur partagés.



Salle des fêtes Joseph Legendre



Zone de Lavage et stockage vaisselle

cuisine

Zone de péparation, légumerie, stockage froid, cuisson

ZONE DE RECEPTION

Porte d'entrée

Salle matériel associatif

Vestiaires

Sanitaires

Suivez-moi pour la visite

La salle des fêtes Joseph Legendre a fait peau neuve. Les changements des extérieurs sont visibles lorsque l'on passe devant le bâtiment. Dès que la situation sanitaire le permettra une porte ouverte pour les lasséens sera organisée par la municipalité pour découvrir son intérieur rénové. En attendant profitez d'une visite en images comme si vous y étiez.